

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

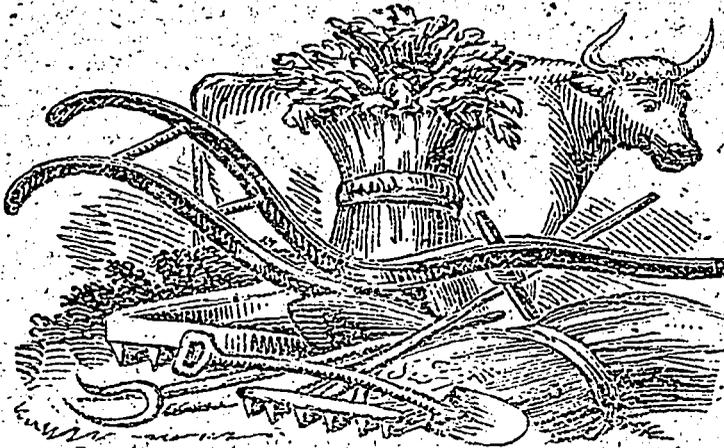
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable à l'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées

FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : De la récolte des foins.—Récolte des foins de regains.

Revue de la Semaine : Vingt-cinquième anniversaire de l'épiscopat de Sa Grâce Mgr. Taché, archevêque de St. Boniface de Manitoba.—Extraits de discours-éloge du Révd. P. Autoine, O. M. F.—Présentation de nombreuses adresses.—Réponse de l'Archevêque.

Sujets divers : Union agricole nationale.—Un honneur pour la classe agricole : M. A. C. P. R. Landry député pour le comté de Montmagny.—Achats d'arbres fruitiers.—Abreuvoir pour les animaux.

Petite chronique : Les moissons pour les provinces de Québec et d'Ontario.—Le repatriement.—Les Canadiens des Etats-Unis à Manitoba.—Notre retard dans la publication de la Gazette des Campagnes.

Recettes : Empêcher les poêles de rouiller.—Papier à l'épreuve de l'eau.

CAUSERIE AGRICOLE

DE LA RÉCOLTE DES FOINS.

Le moment le plus favorable pour cette récolte n'est pas toujours, ainsi qu'on pourrait le croire, celui de la maturité de toutes les plantes d'une prairie. Toutes ne sont pas également précoces ; et si l'on attendait, pour la faucher, que les herbes les plus tardives fussent parfaitement mûres, il en résulterait appauvrissement du sol, détérioration dans la qualité du fourrage, et diminution dans la quantité de la récolte : *appauvrissement du sol* à cause de la fructification complète des plantes précoces qui lui occasionne une grande consommation des sucs nutritifs ; *détérioration* dans la qualité du fourrage ; parce que la maturation de la graine

ne peut s'opérer que par l'altération plus ou moins considérable des tiges, des feuilles, etc., et qu'alors elles se trouvent privées de leur mucilage, qui en constitue la partie nourrissante ainsi que le parfum ; et *diminution* dans sa quantité, car les tiges des arbres étant appauvries par la fructification et privées de leurs feuilles, ne fournissent pas autant de foin que lorsqu'elles ont été fauchées un peu avant la maturité des graines, comme il convient de la faire.

D'ailleurs on ne récolte pas les prairies uniquement pour avoir de la graine, mais spécialement pour en obtenir du fourrage sec de la meilleure qualité possible, et l'expérience apprend que les prés fauchés aussitôt que la floraison y est pleinement établie, et immédiatement avant la maturité de la majorité des graines des différentes plantes, remplissent ce but essentiel, et donnent encore des regains plus abondants que lorsque l'on a attendu que les grains fussent parfaitement mûres.

C'est par ce motif qu'on fauche les différentes espèces de prairies artificielles aussitôt qu'elle sont généralement en fleurs, et c'est seulement à leur dernière coupe que l'on en réserve une portion qu'on laisse venir à grain, sans autre inconvénient que celui d'y répandre des engrais pour réparer la perte des sucs nutritifs que leur fructification a fait éprouver au sol.

Nous admettrons donc que l'époque la plus avantageuse pour couper un fourrage quelconque, et conséquemment pour faucher les prairies naturelles, est celle où la masse des plantes est en pleine fleur, ou plutôt lorsque les plantes les plus tardives commencent à entrer en fleur.

Souvent un préjugé très-préjudiciable empêche de saisir cette époque favorable dans les lieux où les prairies sont couronnées par des colonnes ensemencées en blé.

On prétend que si l'on fauchait les prairies avant la fin de la fleur des blés, cette opération occasionnerait la rouille ; en sorte que, quel que soit l'état de maturité des herbes,

on n'y commence la fauchaison que lorsque la fleur des fro-
ments en est entièrement passée.

On explique cette conduite en disant qu'aussitôt après la récolte des foins, toute l'humidité que les herbes maintenaient sur le sol des prairies, se trouve presque subitement exposée à l'évaporation de la température chaude alors existante, et occasionne des brumes épaisses, qui se répandent sur les blés environnants; que ces brumes s'attachent à leurs tiges, s'y combinent avec la sève, qui est surabondante à cette époque de leur végétation, et produisent l'accident connu sous le nom de *rouille des blés*.

C'est effectivement dans cet état de leur végétation que les blés sont les plus exposés à la rouille, mais avant d'en attribuer la cause à la fauchaison, lorsqu'elle coïncide avec la fleur des blés, il faudrait constater le fait par des expériences concluantes; et jusqu'à ce qu'elles aient été faites, nous ne pouvons regarder cette opinion que comme un préjugé très-fâcheux, car son effet est souvent de retarder le moment qui serait le plus avantageux pour la fauchaison des prairies.

«Ceux qui prétendent, dit un célèbre agronome, M. Bosc, qu'il faut laisser l'herbe mûrir dans les prés, donnent pour un de leurs motifs que la graine des plantes qui les compose se resseme d'elle même; mais ils ne savent pas que les graminées vivaces, surtout lorsqu'on les coupe après la formation de leur grainé, ne peuvent subsister dans la même place par la loi des assolements; qu'en conséquence, si cette graine lève, le plant qu'elle a produit ne tarde pas à périr.»

Un beau temps fixe est aussi une circonstance nécessaire pour faire de bons foins et pour les resserrer sainement. Malheureusement, elle ne dépend pas du cultivateur, car il est obligé de faucher ses prés aussitôt qu'ils sont en plein fleur.

Lorsque le temps est beau, non-seulement les foins que l'on récolte conservent leur bonté naturelle, mais encore la promptitude avec laquelle on peut les faire, en y employant le nombre convenable de bras et de voitures, rend cette récolte la moins dispendieuse possible.

Mais s'il est variable ou pluvieux alors la fauchaison devient longue, incertaine, dispendieuse, et ne produit que des foins plus ou moins avariés: on est quelquefois obligé de dérober pour ainsi dire le foin à l'intempérie des saisons. On tâtonne ses opérations; on consulte à tout moment le baromètre pour savoir si l'on fera faucher; si l'herbe est coupée on n'ose pas l'étendre, parce que le foin exposé à la pluie se détériore moins en un jour que lorsqu'il est étendu sur le pré; enfin sur les apparences quelquefois périlleuses du temps on le fait étendre; on se presse de façonner le foin, on le fait sauter pour accélérer sa dessiccation; on le ramasse ensuite en petit tas ou *meulons*, ou *veillottes*; les voitures arrivent pour l'enlever; on est prêt à le charger, et souvent la pluie la plus légère suffit pour détruire l'effet de ces peines et de ces sollicitudes.

Dans cette fâcheuse circonstance, il y a perte de temps dans la fenaison, et perte dans la qualité du fourrage, qui ne conserve plus ni couleur ni parfum lorsqu'il a été mouillé plusieurs fois pendant sa dessiccation. Du moins le foin qui en provient n'est point nuisible pour les bestiaux; au contraire, sa qualité n'est pas aussi basse que s'il avait été fait par un beau temps, et il n'est plus *marchand*.

Mais lorsque les prairies ont été rouillées par des inondations d'été, les foins qu'elles produisent ne sont plus qu'une récolte funeste pour le cultivateur. Il est d'abord obligé de supporter en pure perte les frais de leur fauchai-

son et de leur transport, afin de disposer les prairies à produire des regains. Le seul moyen qui lui reste pour s'indemniser un peu de cette perte, est de les faire faucher immédiatement après l'inondation, lorsque le terrain est suffisamment raffermi, parce que si la saison n'est pas à son trop avancée, les prés donneront des regains beaucoup plus abondants que si l'on avait attendu pour les faucher l'époque ordinaire de la maturité des herbes.

D'un autre côté, le foin rouillé ne devrait être employé qu'à faire de la litière, après avoir été convenablement desséchés; mais dans les années intempêtes, la disette des bons fourrages se fait généralement sentir. Chacun cherche à tirer parti du foin le moins rouillé. On le bat avec des fléaux, on le secoue ensuite pour en ôter la poussière, et c'est à peu près en vain que l'on prend toutes ces peines; la rouille a corrompu la partie nutritive ou mucilagineuse du foin, et l'eau, la terre et la sève des herbes, combinées ensemble, ont formé sur leurs tiges et sur les feuilles un mastie qui résiste à tous les efforts et qu'on ne peut en détacher entièrement; cependant, faute d'autre fourrage, on le donne aux bestiaux ainsi préparé, et cette nourriture les fait bientôt dépérir, et leur occasionne trop souvent des maladies inflammatoires, qui deviennent presque toujours épi-zootiques.

Les qualités apparentes que l'on recherche dans le fourrage sont la siccité, une couleur bien verte et une bonne odeur, et ces qualités sont effectivement les caractères distinctifs des foins des meilleurs prés.

L'état de siccité dans lequel doivent être les herbes pour faire de bon foin est relatif à leur espèce et à la manière de les récolter. Trop sèches, elles perdraient une partie de leur mucilage; trop humides, elles fermenteraient trop profondément dans le foin et y perdraient de leur couleur naturelle. Il est impossible d'établir des règles à ce sujet, et l'expérience doit être localement le guide le plus sûr. Nous ferons observer seulement que si l'on est dans l'usage de botteler le foin sur le pré, ce qui n'arrive guère que dans les lieux où il n'y a pas beaucoup de prairies, il faut y laisser sécher l'herbe plus longtemps; afin d'éviter que l'intérieur des bottes ne soit moisie par l'effet de la transsudation du foin.

Le parfum de ce fourrage, comme sa couleur, dépendent de la qualité des herbes, et du temps plus ou moins favorable que l'on aura eu pendant la fenaison.

Quant à sa couleur, on peut avec du soin la lui conserver telle que la nature des plantes peut la donner: il suffit de ne jamais laisser le foin répandu sur le pré pendant la nuit, car la rosée le blanchit. Pour éviter cet inconvénient, qui le rend d'une vente moins avantageuse, on le met chaque soir en tas ou veillottes, et le lendemain, lorsque la rosée est évaporée, on le répand pour en achever la dessiccation.

Les foins étant récoltés dans un état de siccité convenable, il faut les resserrer sainement, afin qu'ils puissent être conservés dans le meilleur état jusqu'à la récolte suivante.

On ne peut donner du foin nouveau aux bestiaux qu'environ six semaines après sa récolte, c'est-à-dire après qu'il n'est suffisamment ressé, parce que cette nourriture les échaufferait trop.

Le meilleur foin est celui qui provient des prairies sèches, parce qu'elles contiennent peu de parties nuisibles, et que les autres sont très-substantielles, et principalement aromatiques. Les chevaux en font très-avides ainsi que les montons.

Les foins des prairies de troisième classe, et surtout de

celles qui sont annuellement arrosées, sont plus douces, un peu moins parfumées; leur usage est moins échauffant et convient très-bien aux bêtes à cornes. Le pâturage de la première herbe de ces prairies est également salutaire aux moutons; mais celui des regains des prairies arrosées leur est funeste.

Le foin des prairies très-humides ou marécageux et des marais est le plus mauvais de tous, et paraît nuisible à la santé de toute espèce de bétail lorsqu'il n'est pas bonifié comme nous l'avons indiqué plus haut.

RÉCOLTE DES FOINS DE REGAINS.

Les regains sont ordinairement très-faibles dans les prairies de seconde classe, parce que l'humidité naturelle du sol n'est pas assez grande pour en favoriser la végétation. On ne peut donc pas les faucher et en faire du foin; on les fait consommer par les bestiaux sur les lieux mêmes, lorsqu'ils commencent à entrer en fleur.

Les regains des prairies de troisième et quatrième classes sont beaucoup plus abondants: il est donc facile de les faucher; mais il n'est pas toujours possible de les faire dessécher suffisamment, à cause de l'avancement de la saison dans laquelle arrive la maturité.

Les foins de regains demandent à être resserrés dans un état de siccité encore plus grand que ceux de première herbe, parce qu'ils sont susceptibles d'un plus grand degré de fermentation dans les fenils. Cette disposition oblige aussi de les resserrer dans les fenils séparés, et encore plus aérés, s'il est possible, que les fenils ordinaires, afin d'éviter les dangers de leur fermentation, qui devient quelquefois assez excessive pour enflammer le tas.

Lorsque ces foins sont suffisamment resséchés, ils deviennent une excellente nourriture pour les veaux d'élèves et les jeunes poulains.

Il est d'usage, dans quelques cantons de l'Angleterre, de réserver les regains pour les faire pâturer à la fin de l'hiver, et cette méthode paraît-il, est extrêmement avantageuse, en ce que l'herbe de ces regains, quoique jeune et même en partie desséchée, est une excellente nourriture pour les bestiaux.

REVUE DE LA SEMAINE.

Une importante solennité avait lieu, le 24 juin dernier, à St. Boniface de Manitoba, à l'occasion du 30^{me} anniversaire du départ, pour les missions du Nord-Ouest, d'un jeune ecclésiastique qui est devenu l'illustre archevêque Taché et de sa consécration épiscopale qui eut lieu en 1851. Cet événement est digne d'être remarqué par tous les Canadiens, de quelque nationalité et de quelque religion qu'ils soient, mais surtout par tous les Français catholiques. Mgr. Taché est un grand citoyen qui honore à la fois et la patrie et la religion; l'histoire profane comme l'histoire ecclésiastique du Canada saura rendre hommage aux talents de l'homme d'Etat comme aux vertus du missionnaire qui a su faire de ses sauvages un peuple chrétien et catholique, et de ses métis catholiques les sujets dociles d'une vaste puissance.

Monseigneur Alexandre Antoine Taché est né à la Rivière-du-Loup, comté de Témiscouata, le 23 juillet 1823, du mariage de Charles Taché et de Henriette Boucher de la Broquerie. De bonne heure il dut commencer ses études classiques qu'il fit dans l'excellent Collège de Saint-Hyacinthe. Les rares dispositions du jeune Alexandre le firent

passer rapidement par les phases diverses de la vie collégiale. Partout il cueillit d'abondantes moissons de lauriers et, en 1841, cette première carrière avait touché sa fin.

Restait à embrasser un état de vie:

L'âme ardente et généreuse d'Alexandre n'hésita pas longtemps: le monde, avec ses aises et ses satisfactions, ne put l'attirer. En 1842, il reçut la tonsure; en 1845, il entra dans la communauté des RR. PP. Oblats, et, le 24 juin de la même année, il quittait le Canada pour aller se vouer à l'œuvre des missions.

Peu après, le 12 octobre, Mgr. Provencher, le premier missionnaire de la Rivière-Rouge, lui conféra les saints ordres et, en 1846, le pieux lévite se rendit à l'Isle à la Crose où il demeura, jusqu'en 1851, alors qu'il apprit son élévation à l'épiscopat.

Lisons maintenant quelques extraits du magnifique discours que le P. Antoine, O. M. I., prononça pendant la messe qui fut célébrée, le 24 juin dernier, dans la cathédrale de St. Boniface, en présence de Mgr. Taché, de plusieurs prêtres des diocèses de la Puissance, d'un grand nombre des missionnaires de la Rivière-Rouge et d'un peuple immense.

La pensée que le prédicateur s'est appliqué à faire ressortir est celle-ci: Dans un pays de mission il faut un immense courage au cœur du prêtre, de l'évêque; un courage basé sur l'amour de Dieu, sur l'amour des ouvriers de Dieu.

« Devenir apôtre, c'est toujours le propre des élus du Seigneur; mais quand, pour le devenir, il faut renoncer aux avantages qu'offre une famille qui compte parmi ses ancêtres des hommes de distinction..... alors, c'est l'héroïsme de l'abnégation de la part d'un jeune homme très-avantagé, de quitter le monde pour devenir membre d'une congrégation qui a pour devise et pour fin d'évangéliser les pauvres—*pauperes evangelizantur*. »

C'est la première pensée que le savant orateur développa: Courage pour correspondre à la grâce de la vocation, en l'appliquant au grand archange dont on célébrait les noces d'argent. Puis il continua:

« Courage, pour briser des liens légitimes et des plus chers. Vouant exposer les larmes d'Augustin sur le tombeau de sa mère, un orateur disait: Si vous saviez quelle fut Monique, sa mère, et quel fils était son Augustin!

« Et vous aussi, mes frères, nous vous disons: Si, comme nous, vous aviez connu quelle femme était la mère qui quittait le jeune missionnaire, connaissant par expérience la sensibilité du cœur du fils, vous comprendriez et vous comprendrez l'héroïsme du sacrifice à l'heure de la séparation.

« Courage pour quitter son pays!—Beau fleuve Saint-Laurent, redis-nous l'émotion du jeune missionnaire alors qu'agenouillé sur tes rives, il croyait boire pour la dernière fois de ton eau, y mêlait ses larmes et te confiait ses pensées, ses sentiments le plus affectueux; redis-nous plutôt ses propres paroles; nous savons gré au jeune missionnaire de nous les avoir conservés: « Il me semblait que quelques gouttes de cette eau limpide, après avoir traversé la chute des grands lacs, iraient battre la plage près de laquelle une mère bien-aimée priait pour son fils, afin qu'il fut un bon oblat, un saint missionnaire. »

L'heure du travail a sonné. On fut appelé au dévouement du jeune missionnaire. Bien vite le voilà parti et je le trouve à l'Isle à la Crose, à une distance de trois cents lieues de St. Boniface.....

A l'époque dont nous parlons, être missionnaire, c'était faire des missions, tout faire de ses mains, tout arro-

ser de ses sueurs, tout arracher à la rigueur du climat pour se procurer la plus pauvre habitation, la plus mauvaise nourriture. Mais le succès dépasse toutes les espérances : le missionnaire a paru au milieu des tribus redoutables et redoutées, sa voix s'est fait entendre, elle est comprise, aimée et goûtée; de ce moment ni soulèvements, ni conspirations, ni menaces.

" Il est un fait d'expérience, c'est que l'on s'attache aux lieux et aux personnes dont la culture et la société ont coûté plus de sacrifices, plus de souffrances. Quelle ne doit pas être l'affection du missionnaire pour son œuvre arrosée de ses sueurs, fécondée de ses larmes! Mais aussi quelle souffrance pour son cœur si, après tous les labours et sur le point de récolter la moisson, il se voit condamné à tout perdre. Ce fut là situation de plus d'un missionnaire :

" Je ne mentionnerai qu'un fait. A la suite de la révolution de 1848, en France, les recettes de la Propagation de la Foi avaient été considérablement diminuées. On avait déjà signifié aux apôtres du Nord-Ouest la possibilité d'avoir à quitter leurs missions. Écoutez la réponse de deux missionnaires, tous deux premiers pasteurs de missions que leur esprit de sacrifice devait conserver :

" La nouvelle que contient votre lettre nous consterne, mais ne nous décourage pas. Nous ne pouvons supporter la pensée d'abandonner nos chers néophytes; il nous sera toujours possible de nous procurer des pains d'autels et un peu de vin pour le saint-sacrifice; à part cette chose, nous ne vous demandons que la permission de continuer nos missions. Les poissons du lac suffiront à notre nourriture, et la dépouille des bêtes de la forêt à notre vêtement; de grâce, ne nous rappelez pas."

Cette courageuse détermination obtint au Révd. P. Taché et au Révd. P. Farand, la permission de continuer leurs missions.

L'éloquent prédicateur parle ensuite de la promotion du Révd. P. Taché à l'épiscopat, " événement dont la brillante solennité du 24 juin rappelait le souvenir. " Le courageux missionnaire n'était âgé que de 26 ans; il était choisi pour remplir le poste de coadjuteur auprès de Mgr. Provancher.

Le nouvel élu fut sacré évêque en France, par Mgr. de Mazenod, fondateur de l'ordre des oblats. De retour au Canada, en 1852, Mgr. Taché alla de nouveau exercer son zèle apostolique à l'Isle à la Croix; en 1854, il prit possession du siège Saint-Boniface, laissé vacant par la mort de Mgr. Provancher.

" Un évêque, mes frères, continue le P. Antoine, ce nom réveille des idées de grandeur. Nous nous figurons un prince de l'Église, environné du prestige et du respect dus à sa dignité, ayant si non le confortable, au moins l'abondance des choses nécessaires à la vie....

" Qu'on ne s'y trompe pas; ici, entre l'évêque missionnaire et le simple prêtre, il n'y a qu'une différence, c'est qu'aux mêmes travaux, aux mêmes souffrances, vient s'ajouter une plus grande responsabilité.

"... Son mode de voyages est des plus simples. Souvent vous le voyez préparant lui-même le plus modeste des équipages. Suivez-le à travers ces chemins difficiles, voyez-le se plonger dans la boue jusqu'à la ceinture : c'est qu'il n'a pas pour aider à en sortir chevaux et voitures; et cela, non pas un fois, mais souvent, très-souvent dans le cours de ses voyages.

" D'autres fois il voyage pendant des froids excessifs d'un hiver-rigoureux. A la fin de la journée, son lieu de repos est tout trouvé : une petite touffe d'arbre sera le lieu du campement; la neige est écartée, le feu est allumé et

dans un instant le repas préparé; mais quel repas!... Pour le prendre avec son extrême frugalité, une buche de bois sera le siège du Prêlat. Quelques instants après, une couverture étendue sur la terre glacée sera le lit où il demandera à un sommeil réparateur les forces dont il a besoin pour continuer la pénible course du lendemain.

"... Imaginons-nous un jeune homme élevé délicatement, voyageant dans l'immensité de la forêt, accablé de fatigues, dévoré par la faim, les membres engourdis par le froid; disons-nous que c'est évêque qui, au sortir de ces forêts, sera environné de gloire et d'honneur, pourtons-nous ne pas l'admirer? Ah! nous ne nous étonnerons plus que tout Israël et tout Judas l'aimait : *Omnis Israël et Judas diligebat David*. Et vous disons dans votre enthousiasme : *Quam speciosi pedes evangelizantium pacem evangelizantium bona*. A ces privations, à ces fatigues viendront quelquefois s'ajouter les souffrances du cœur : c'est quand après avoir parcouru des centaines de lieues, supporté toutes sortes de privations, l'ennemi viendra détruire le fruit de ses labours; c'est quand l'insane commerce de boissons démoralisera son peuple et l'éloignera de l'homme de la prière, ou bien quand la moisson devenue abondante manquera d'ouvriers, que la récolte menacera de se perdre... ou bien quand Dieu le permettant, toujours pour le plus grand bien, un fléau de quelques heures anéantira complètement le fruit de plusieurs années de sacrifices.

" Mes frères, le souvenir du 14^e décembre 1860 ne s'effacera jamais de votre mémoire. Le cri "au feu" s'est fait entendre. Toute la population est bien vite sur le théâtre de l'incendie. Tous sont à l'œuvre, mais efforts inutiles. La cathédrale, qui faisait l'étonnement des étrangers et l'orgueil des catholiques de Saint-Boniface, ne fut plus bientôt qu'un monceau de ruines, le palais épiscopal, une riche bibliothèque, un mobilier convenable... les flammas avaient tout consumé. Ce jour-là, Monseigneur Taché, éloigné de trois cents lieues de votre cathédrale, seul avec un compagnon de voyage, vous vous plaigniez de la rareté du bois qui ne vous permettait point d'allumer un bon feu; vous aviez froid, vous aviez faim, vous étiez fatigué, vous regrettiez votre Palais épiscopal; vous trouviez désagréable le sifflement du vent qui agitait la cime des arbres de la forêt. Ah! vous me permettrez de le dire, vous l'avez dit avant nous; vous auriez dû plutôt bénir la Providence Divine de vous épargner les déchirements du cœur que vous auriez causé la vue des dévastations qui venaient fondre sur vous....

" Monseigneur arrive d'un long et pénible voyage; cinquante jours de marche en hiver; quarante-quatre nuits passées à la belle étoile... il arrive... De sa belle église il ne reste plus que des pans calcinés... De sa maison, il ne reste rien...; du mobilier, pas une chaise...; de la garde-robe de l'Évêque, de ses prêtres, de ses domestiques, pas une épingle; de la bibliothèque, pas un volume...; des archives, pas une feuille de papier....

" Ah! suivez le, mes frères, l'évêque si cruellement éprouvé.... De voilà à genoux au milieu des ruines, il les arrose de ses larmes; mais qu'il est grand!... qu'il est magnanime dans sa douleur! Nouveau Job, il s'écrie : *Dominus delit, Dominus abstulit*.... il ajoute : *Bonum mihi quia humiliasti me*. Merci, mon Dieu; et craignant que le péché ne fut la cause de son malheur, il crie vers le Seigneur : *Parce Domine; parce populo tuo*. Ayez pitié, Seigneur; pardonnez à vos enfants.

" Grand fut l'épreuve, mais grand aussi fut le courage qui l'accepta et la résignation qui la supporta.

Mgr. Taché est archevêque de la Province ecclésiastique

de St. Boniface. Noblesse et dignité obligent. Aussi, dans la dernière partie de son discours le prédicateur ne pouvait passer entièrement sous silence les rapports du grand pontife avec les chefs de nos gouvernements, il ne pouvait taire ce qu'il a fait pour les siens. La brûlante question de l'amnistie était sous les yeux de tous.

"Vous attendez maintenant de moi, mes frères, que je vous dise un mot de l'Archevêque qui aimait son pays d'adoption et s'efforçait de lui être fidèle. Les évènements sont encore trop près de vous; mais quand le calme sera devenu parfait dans les esprits, les intelligences comprendront mieux qui dans cette période, peut être la plus agitée de sa vie, que l'Evêque a pris surtout pour règle de conduite les graves enseignements qui lui étaient donnés au jour de sa consécration épiscopale. Alors on lui disait: *Veritatem diligit neque eam deserat aut laudibus aut timore superatus*; l'Evêque doit aimer avant tout la vérité et rien ne l'en éloigne, pas plus les louanges que les menaces. On ajoutait encore: *Non ponat tenebras lucem neque lucem tenebras*; l'Evêque ne donne pas les ténèbres au lieu de la lumière et la lumière pour les ténèbres.

"L'Evêque donc, comme St. Ambroise, comme St. Athanasie, prend pour devise, dans ses rapports avec l'Etat, qu'il ne lui est pas permis de concéder aux fautes des meilleurs gouvernants; et que toute faiblesse dans la cause de la vérité est à la fois un crime contre Dieu et contre la patrie elle-même.

"Il sait par expérience que tout ce qui affaiblit la religion par un contre coup funeste, ne tarde pas à affaiblir la société et l'ordre qui y règne. Il se souvient de cette parole d'un des plus illustres Evêques de nos jours, celui qu'on appelle le nouveau St. Hilaire des Gaules: "que loin de nous savoir gré de nos condescendances en matière de religion; et de tout ce qui touche aux principes de la morale, les hommes éclairés devraient nous faire les plus amers reproches de toute complaisance qui précipite la ruine des Etats et la chute des trônes."

"Eh bien! mes frères, l'histoire de votre pays n'aura plus tard une page qui dira une fois de plus au monde ce que c'est qu'un Evêque aimant Dieu, l'Eglise et son pays; l'histoire dira la sagesse du Prêlat qui, sans méconnaître le prix d'une sécurité acquise aux particuliers, s'effraie, s'alarme de l'impuissance d'une demi-mesure pour le salut de la nation."

Dans cet admirable discours tout serait à ôter, mais il est évident que l'espace dont nous pouvons disposer pour cette Revue ne nous permet point de le faire davantage.

Avant et après la messe, d'éloquents et affectueux adresses furent présentées. Nous avons admiré celle du clergé de St. Boniface; du chanoine Hicks et de M. l'abbé Poulin du diocèse de Montréal; au nom de Mgr. Bourget, évêque de Montréal; de M. l'abbé Poulin faisant, de plus, à Sa Grâce, au nom de ses frères, de ses amis et de ses admirateurs de la Province de Québec, l'offrande de l'orgue dont nous avons déjà dit un mot à nos lecteurs; et de l'hon. M. J. Dabuo, président de la société St. Jean-Baptiste.

Nous reproduisons la réponse que le vénérable archevêque a faite à l'adresse que lui a présentée son clergé. A la lecture de ces quelques paroles on comprendra pourquoi nous les avons choisies.

"Vénérables Collaborateurs, De toutes les choses qui peuvent m'être agréables en ce jour solennel, l'adresse de mon clergé occupe, dans mon cœur, le premier rang. Il m'est doux sans doute de me voir

environné de respect et de l'affection de ceux qui sont confiés à ma sollicitude; mais il m'est encore plus doux de recevoir l'expression de ces sentiments de la part de ceux qui partagent cette sollicitude, et suppléent à tout ce qui me manque pour m'acquitter des devoirs de ma charge pastorale.

"C'est à votre zèle et à la bonne entente qui règne parmi nous, qu'est dû ce que nous avons pu faire ensemble pour la sanctification des âmes, et l'extension du règne de Jésus-Christ, dans cette portion de la vigne du Seigneur, nous nous respectons, nous nous aimons mutuellement; aussi je n'ai pas de peine à croire à la touchante expression de vos sentiments à mon égard, lorsque je nourris ces sentiments envers vous.

"J'accepte avec reconnaissance vos vœux et vos souhaits, à l'exception pourtant de celui de vingt-cinq années de plus d'épiscopat. Je n'aspire pas à vivre toute cette période, et je comprends, Vénérables Collaborateurs, qu'il vaut mieux qu'il en soit autrement, afin d'obtenir plus sûrement ce que nous désirons tous ensemble pour l'Eglise de St. Boniface.

"Je vous remercie, Vénérables Collaborateurs, du beau cadeau que vous me présentez. Ce lustre si élégant et si riche, que vous avez suspendu à la voûte de l'Eglise Métropolitaine, est un bel emblème de ce que vous faites dans cette Eglise et dans les autres Eglises et chapelles de l'Archidiocèse. Un clergé comme celui que j'ai l'avantage de posséder est vraiment le lustre du sanctuaire qu'il orne et qu'il éclaire par sa vertu et sa science.

Cette belle fête, célébrée à St. Boniface, montre la vitalité du catholicisme au Nord Ouest, les progrès immenses qu'il a faits depuis vingt-cinq ans. Puissent les pionniers de la vraie foi ne pas rencontrer de la part des gouvernants civilisés plus d'entraves que n'en ont eues les nations plongées dans les ténèbres de la barbarie et de l'ignorance.

Union agricole nationale

Les personnes désireuses de s'affilier à cette association et d'organiser un Cercle Local, peuvent obtenir les informations nécessaires, en s'adressant par lettre au sousigné:

J. A. CHICOYNE, St. Hyacinthe,

Secrétaire.

St. Hyacinthe, 11 juillet 1875.

Un honneur pour la classe agricole

Mettant de côté toute considération de parti, nous sommes heureux de saluer l'élection de M. A. C. P. R. Landry, comme député du comté de Montmagny. M. Landry est un cultivateur très-instruit et un homme de talents brillants; il représentera dignement en chambre la classe à laquelle il appartient. Des hommes comme lui, quelques soient d'ailleurs leurs opinions politiques, seront toujours trop peu nombreux dans les conseils de la nation. Cette élection est un honneur et un triomphe pour la classe agricole.

M. Landry est vice-président de l'Union Agricole Nationale. *Semaine Agricole.*

Récolte des graines de trèfle

L'époque pour obtenir une bonne graine de trèfle, c'est de le laisser désemencer, et lorsque la plupart des têtes sont bien mûres, c'est-à-dire lorsqu'on trouve une grande quantité de graines violettes, alors on coupe à la faucille, on va le faux, on laisse sécher les tiges sur le sol sans les lier, puis on les bat sur une bêche dans le champ pour éviter d'en perdre par le transport. On retire la graine de son enveloppe au moyen des machines à battre les grains ou du fléau; ce dernier moyen est lent et dis-

pendieux pour une grande quantité. On y parvient aisément aussi avec les moulins à pilons dont se servent les vaineurs pour briser l'écorce de pruche ou d'autres essences. Lorsqu'on récolte la graine de trèfle pour son usage, on peut la semer avec l'éaveloppe, de cette manière la semence est beaucoup plus assurée.

Si on veut obtenir une graine bien nette, voici un autre petit procédé très-avantageux, il consiste à avoir un petit instrument que, *ad hoc*, on nomme cueille-trèfle, on peut le faire soi-même, c'est tout simplement deux petits bouts de planche bouverés ensemble et bordés sur trois côtés, de manière à former une boîte plate, sur un des côtés longs, on adopte des dents en fer ou en bois très-rapprochées en forme de peigne; on y place ensuite un manche court à sa commodité, soit que l'on préfère cueillir les têtes de trèfle en soulevant ou en décrochant. Par ce moyen on parcourt la pièce en choisissant les plus belles touffes, on se fait suivre d'un enfant avec un sac pour y verser chaque cueillette et l'emporter aussitôt à sécher dans une batterie, sur un grénier ou au soleil sur une bache, on la conserve ensuite de même jusqu'au moment de la faire égrainer soit pour vendre ou pour tuer. Ce petit moyen qui paraît long et minutieux, est cependant plus expéditif et permet de tirer beaucoup plus de bonnes graines et bien propres, cela n'empêche pas de tirer partie de celle qui reste si on le juge à propos pour faire des pacages, etc.—*La Revue Agricole.*

Achat d'arbres fruitiers

Depuis quelques jours, les agents de plusieurs pépinières américaines parcourent les campagnes, pour vendre des arbres fruitiers. Ils ont le soin d'offrir aux regards de magnifique échantillons de fruits, dessinés fortement en couleurs. Ils promettent mer et monde, mais sans garantie. La plupart de ces arbres ne conviennent pas à notre climat, il serait trop long pour aujourd'hui d'expliquer les causes de non réussite dans la plantation d'arbres fruitiers étrangers, nous nous proposons de le faire prochainement, et nous l'aurions fait avant ce jour si nous avions vu l'arrivée précipitée des agents en question. En attendant nous vous conseillons d'attendre, rien ne presse; d'ailleurs nous trouverons en ce pays tout ce que nous pouvons désirer en fait d'arbres fruitiers parfaitement acclimatés, ceux fournis par notre pépiniériste distingué, M. Aug. Dupuis, de St-Roch des Aulnets. Il est à notre connaissance personnelle que le printemps dernier, il a été payé dans la cité de St-Hyacinthe, plus de cinq mille piastres pour les pommiers seulement, vendus par des pépiniéristes étrangers dans quatre paroisses du comté.

Pourquoi ne pas encourager nos propres établissements, pourquoi ne pas garder cet argent dans le pays? puisque c'est le seul moyen de prospérer tous ensemble, sans compter que cela nous coûte la moitié moins cher et est plus satisfaisant sous tous les rapports.—*Revue Agricole.*

Abreuvoir pour les animaux

On compte plusieurs espèces d'abreuvoirs. Les uns, qu'on peut appeler naturels, sont les rivières, les lacs, les étangs, les ruisseaux, etc., qui se trouvent à la portée des fermes ou autres habitations. Rarement l'eau est mauvaise; et le propriétaire des troupeaux n'a d'autres inconvénients à craindre que ceux qui résultent de la profondeur de l'eau et de la difficulté des abords. Il peut prévenir les premiers par enceinte de pieux qui ferme ou au moins indique la partie où le danger commence; et il doit veiller sur les seconds en aplanissant les bords, en les rendant moins glissants, etc. Les conseils à donner dans ces deux cas, reposant toujours sur l'inspection des localités et ne pouvant être facilement suppléés, nous nous dispenserons d'entrer dans de plus grands détails à leur égard.

Il n'en est pas de même pour les abreuvoirs qu'on peut appeler artificiels, parce qu'ils sont produits par la main de l'homme; les erreurs dans leur construction et dans leur entretien pouvant avoir des suites graves et durables, il convient de les rendre l'objet d'observations d'une certaine étendue.

L'abreuvoir doit être regardé comme un des objets les plus importants à considérer lors de la construction d'une ferme. Il faut, quelle que soit sa forme, qu'il y passe une eau qui se re-

novelle continuellement, et, lorsque cela est impossible, que celle qui y arrive soit toujours pure. Les plus mauvais de tous sont ceux qui se sont alimentés que par l'eau des pluies ou par celle qu'on y verse par le moyen d'un seau ou d'une pompe adaptée à un puits. Dans ce dernier cas, il est toujours plus avantageux de préférer faire boire les animaux dans des baquets ou seaux portatifs, après avoir laissé l'eau exposée à l'air pendant au moins vingt-quatre heures, pour qu'elle se mette à la température commune de l'atmosphère.

Le motif de cette précaution est fondé sur ce que l'eau froide, bue par des animaux, leur cause des révolutions dont les suites conduisent à des obstructions, et souvent même à la mort subite; et cela est d'autant plus à craindre que ces animaux ont plus chaud lorsqu'ils la boivent. De plus, beaucoup d'eaux de puits sont ce qu'on appelle *crues*, c'est-à-dire contiennent de la sélénite ou de la terre calcaire en dissolution, et que souvent cette simple exposition suffit pour la faire déposer en tout ou en partie.

Un moyen plus sûr de faire précipiter ces matières, qui nuisent beaucoup à la salubrité de l'eau, c'est d'y jeter une poignée de cendres par eau, l'alcali qu'elles contiennent décomposant les sels terreux.

Mais, pour en revenir aux abreuvoirs, on les fait ordinairement carrés ou demi-circulaires, d'une longueur proportionnée à la quantité d'eau dont on peut disposer et aux animaux qui doivent en faire usage. On les entoure d'un mur peu élevé au-dessus du sol, ou simplement d'un revêtement de gazon. On leur donne une pente douce et, lorsqu'on le peut, une profondeur de 4 à 5 pieds, c'est-à-dire telle qu'un cheval puisse être, à son extrémité, presque entièrement couvert d'eau. Leur fond doit être, autant que possible, pavé, du moins dans les abords, afin que l'eau se trouve moins troublée lors de l'arrivée des animaux.

Une opinion répandue en plusieurs endroits est que les chevaux préfèrent boire l'eau trouble; mais il suffit de les laisser en liberté pour s'assurer que c'est une erreur. Sans croire que l'eau trouble cause des obstructions, des engorgements et la pierre, nous sommes persuadés que plus l'eau que les animaux boivent, et particulièrement les chevaux, est claire, et plus leur santé se conserve bonne.

Un abreuvoir doit être nettoyé toutes les fois que cela devient nécessaire, c'est-à-dire que la boue abonde dans son fond, et que son eau est corrompue par les matières animales ou végétales qui ont été jetées, ou qui y sont tombées par accident. Les cultivateurs éclairés ne craignent pas de multiplier cette opération, qui est ordinairement d'une très-petite dépense, et qui assure la conservation de leurs bestiaux.

La position de l'abreuvoir dans une ferme n'est pas du tout indifférente, et cependant presque partout elle est fixée sans principes. Il est nécessaire, par exemple, qu'ils ne reçoivent aucune des eaux qui sortent des écuries, des fumiers, de la cuisine; il est bon que les canards, les oies, les cochons, ne puissent aller en troubler la limpidité à chaque instant; que les plumes de poules et autres oiseaux n'y volent pas facilement, car elles donnent des toux convulsives aux animaux qui les avalent, etc.

Petite Chronique

LES MOISSONS.

L'agence commerciale de MM. John McKillop et Cie., publie l'état suivant des moissons dans les provinces de Québec et d'Ontario:

PROVINCE DE QUÉBEC.

Comté d'Argenteuil.—Au premier de juin les grains, le foin et les diverses racines permettaient beaucoup, mais dans certaines parties la sécheresse a fait quelque tort. Toutefois les terrains bas n'ont pas eu beaucoup à souffrir. Les affaires en général sont très-calmes.

Comté d'Arthabaska.—À l'exception du foin qui a eu beaucoup à souffrir, les cultivateurs ont raison de se réjouir. Le blé, l'avoine et les pommes de terre sont fort beaux. Les affaires sont tranquilles et elles resteront longtemps dans cet état si le commerce de bois ne se relève pas.

Comté de Bagot.—Les perspectives de la récolte sont très-encourageantes : les dernières pluies ont fait le plus grand bien.

Comté de Beauce.—Autant qu'on peut en juger jusqu'à présent la récolte sera magnifique. Le commerce est bien vaillant dans les différentes parties du comté ; on attribue cette amélioration à la construction du chemin de fer de Lévis et Kennebec, qui traverse le comté.

Comté de Beauharnois.—La récolte des pois, l'orge et l'avoine promet d'être bien meilleure que d'habitude, quoiqu'il soit un peu tôt, pour parler d'une façon définitive. Le foin sera aussi abondant que l'an dernier. Les dernières pluies ont fait le plus grand bien aux moissons. On ne suppose pas que les affaires s'améliorent avant le mois d'octobre, et à la suite des dernières faillites de Montréal, beaucoup de marchands du comté se trouvent considérablement gênés.

Comté de Brome.—Les moissons qui ont été un peu retardées dans la première partie de la saison, sont maintenant en pleine croissance et promettent d'être excellentes, toutefois, dans certains endroits, le foin sera un peu rare. Les affaires en général sont dans le marasme.

Comté de Chambly.—Les nouvelles des moissons sont loin d'être favorables. Le foin surtout est excessivement rare.

Comté de Chateauguay.—Les moissons et le grain en particulier promettent beaucoup. Le foin est un peu rare. Les affaires sont les mêmes que dans le comté de Beauharnois.

Comté de Compton.—Le foin est en retard, il sera rare, quant au grain on a tout lieu de supposer qu'il sera abondant. On se plaint beaucoup de la rareté de l'argent et les affaires sont mauvaises.

Comté de Drummond.—A part le foin, la moisson sera bonne, mais elle est quelque peu en retard à la cause de la sécheresse. Les affaires, malgré la crise, sont dans un état presque satisfaisant.

Comté d'Huntington.—La perspective des moissons est encourageante. Les affaires sont tranquilles.

Comté d'Iberville.—Les dernières pluies ont fait un bien considérable à la navigation.

Comté de Joliette.—En général les moissons promettent d'être bonnes et le foin sera abondant.

Comté de Lotbinière.—Les moissons semblent devoir être bonnes, car les semences ont été faites dans un temps favorable. Les grandes briqueteries de St. Jean Deschailions et de Lotbinière, qui font circuler beaucoup d'argent dans le comté, atténuent un peu les effets de la crise financière.

Comté de Mégantic.—Le blé promet d'être beau, le blé-d'Inde et l'avoine sont splendides. Le foin est rare.

Comté de Montcalm.—Ce que nous avons dit de Joliette peut s'appliquer en tout point à ce comté.

Comté de Napierville.—La perspective des récoltes est encourageante. Les affaires sont très-calmes.

Comté de Nicolet.—Les moissons sont dans le même état que dans les comtés voisins. Les expéditions de bois de corde qui se feront à l'automne relèveront un peu l'état des affaires.

Comté d'Ottawa.—Depuis les dernières pluies l'aspect des moissons est très-encourageant ; le foin est rare.

Comté de Pontiac.—Depuis le dernier mois les moissons promettent beaucoup mais le blé et le foin seront rares. La récolte de pommes de terre est douteuse, mais les betteraves seront abondantes.

Comté de Richelieu.—A cause de la sécheresse le foin est court et rare, mais d'un autre côté, le blé, l'avoine, le blé-d'Inde et les pommes de terres sont abondants. Les affaires sont toujours calmes.

Comté de Richmond.—Ici, comme dans bien des endroits du Bas-Canada, le printemps a été très-tardif, mais toutefois les récoltes seront satisfaisantes. Les cultivateurs se plaignent beaucoup de la rareté de l'argent.

Comté de Rouville.—Les moissons promettent beaucoup, depuis les dernières pluies, mais le foin est rare. Les affaires sont mauvaises et l'argent est rare.

Comté de Shefford.—Dans ce comté le foin qui est toujours abondant est très-rare.

Comté de Sherbrooke.—Les moissons seront sans doute excellentes si rien ne vient déranger la marche de la végétation.

Comté de Soulanges.—En général, les moissons semblent devoir être bonnes ; le foin est un peu en retard, mais la récolte sera abondante.

Comté de Saint-Hyacinthe.—L'apparence des champs, en général, promet beaucoup, surtout depuis les dernières pluies. Le foin donnera moins que l'année dernière ; le blé n'a pas une très-belle apparence, mais on en a semé bien peu. Les pois et l'avoine ont une apparence splendide. Dans la ville de St. Hyacinthe, les affaires ne semblent pas se ressentir des temps difficiles que nous traversons ; et les marchands disent qu'ils ont vendu plus cette année que l'année dernière ; néanmoins à la campagne il s'est fait peu d'affaires depuis le printemps et l'argent est rare.

Comté de St. Jean.—Les dernières pluies ont donné une plus belle apparence à la moisson ; le foin donnera peu, surtout sur les terres hautes ; mais comme il y a beaucoup de vieux foin qui reste encore, ce ne sera pas une perte bien sérieuse ; le grain et les légumes promettent beaucoup. La punaise à patates n'a pas encore fait son apparition. Il y a lieu de croire que le commerce ne sera pas très-prospère. L'automne et l'hiver prochains, à moins que les produits ne rapportent de très-bons prix.

Comté de Stanstead.—Le foin qui, au commencement ne promettait pas beaucoup, a aujourd'hui une belle apparence. Les patates seront assez abondantes ; elles n'ont pas été beaucoup visitées par les punaises. Quant aux autres légumes, la récolte en sera presque nulle. L'avoine, l'orge, le blé et le blé-d'Inde promettent beaucoup dans cette partie des Cantons. En conséquence de la dépression commerciale, la laine ne réalise que des prix insignifiants. Les bestiaux se vendent cher ; cela est dû à l'établissement fondé à Sherbrooke par la "compagnie de viande et de produits." On s'attend à ce que le fromage et le beurre se vendront bien en temps convenable.

Comté de Terrebonne.—Le foin et les patates ont beaucoup souffert de la sécheresse. Les grains semés tard ne font que commencer à pousser, néanmoins les dernières pluies ont fait un bien immense.

Comté des Deux Montagnes.—L'apparence de la moisson est splendide dans ce comté.

Comté de Vaudreuil.—La punaise à patates a fait son apparition dans presque toutes les paroisses de ce comté. La moisson qui a considérablement souffert de la sécheresse, ne sera pas très-abondante.

Comté de Wolfe.—Le foin et les grains sont beaux dans ce comté. Les cultivateurs, en général, sont heureux ; mais les hommes d'affaires se plaignent de l'état stagnant où se trouve le commerce. L'argent est rare. Dans Wotton et aux environs, le commerce est un peu plus actif ; cela est dû au chemin de fer.

Comté de Yamaska.—Ce que nous avons dit du Comté de Richelieu nous pouvons le dire également d'Yamaska.

PROVINCE D'ONTARIO.

La moisson a beaucoup souffert de la sécheresse dans la plupart des comtés de la Province d'Ontario. Mais, comme dans Québec, les dernières pluies que nous avons eues ont exercé une influence bienfaisante et l'on espère que le foin et les grains, sans être aussi abondants que dans les "belles années", rapporteront suffisamment. Les comtés qui ont le plus souffert de la sécheresse, sont ceux de Brant, Carleton, Dundas, Essex, Frontenac, Glengarry, Haldimand et Lambton. Les gelées du printemps et la punaise à patates ont aussi exercé leurs ravages dans quelques-unes de ces localités. Dans les autres comtés de la Province d'Ontario la récolte promet d'être assez abondante.

Le repatriement.—Voici ce qu'écrivit M. Guignon, agent du repatriement, dans son rapport adressé à l'Hon. M. Garneau, ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics de la Province de Québec :

"Il est à espérer que la nouvelle assemblée législative, voyant le succès de nos débuts, votera une somme considérable en faveur du mouvement.

"Les Etats de la Nouvelle Angleterre et de New-York, renfermant une population d'au-delà de 350,000 canadiens-français, l'agent de repatriement aurait besoin, pour pouvoir mener à bonne fin cette entreprise, des services d'un sous-agent, qui serait sous ses ordres immédiats, afin d'organiser des colonies et

les diriger jusqu'à un point donné.

"De ceux qui ont visité les cantons, plusieurs sont revenus et donnent comme raison de leur non fixation, la cherté des provisions de bouche.

"Ne serait-il pas possible d'avoir, au sein de la colonie, un comptoir sous le contrôle de l'agent résidant, où les provisions seraient fournies sinon au prix coûtant, au moins à prix réduits ?

"Comme plusieurs colons s'enfoncent dans la forêt sans fortune aucune, et qu'ils n'ont pas les moyens de se procurer les animaux nécessaires pour la défrichement, ne serait-il pas possible que le Gouvernement eût, au sein de la colonie, quelques animaux et des instruments aratoires, à la disponibilité des colons pauvres ?

"Ne serait-il pas possible que le Gouvernement établît ou fit établir au sein des cantons, une potasserie et une perlasserie, où les colons pussent vendre les cendres provenant du défrichement.

"Je crois que ces différentes suggestions mises en pratique produiraient de bons résultats."

* Un peu de pain sec avec la paix vaut mieux qu'une table bien servie, avec des querelles.

* Dans nos conversations, comme dans nos écrits, frottons nos cillous, tâchons d'en faire jaillir des étincelles, mais, pour l'amour de Dieu, ne nous les jetons pas à la tête.

* On reconnaît aisément le sage à sa modestie et le sot à son orgueil.

RÉCETTES

Empêcher les poêles de rouiller

Pour empêcher les poêles de rouiller en été, frottez-les avec un peu d'huile de charbon. — *Gazette de Sorel.*

Papier à l'épreuve de l'eau

On obtient un bon papier à l'épreuve de l'eau et propre à recouvrir les pots, bocaux, etc., en passant sur ce papier de l'huile de lin bouillie, et faisant sécher comme il faut. — *Ibidem.*

Notre retard

Nous n'avons pu imprimer la semaine dernière le numéro ordinaire de la *Gazette des Campagnes*. Un accident arrivé à la presse servant à imprimer la *Gazette* en a été la cause. Vu la difficulté de se procurer ici ce qu'il fallait pour réparer cet accident, nous avons pris toute une semaine avant de pouvoir mettre la presse en état de fonctionner. Nous regrettons ce retard et nous le réparons en publiant un numéro de plus à la fin de l'année. Nous ferons notre possible à l'avenir pour que la *Gazette* soit expédiée à son jour de publication, le jeudi.

FERME A LOUER

St. Roch des Aulnaies, Comté de l'Islet

Le sousigné affermira à la part ou louera à prix d'argent une partie de ses terres au premier rang de Saint-Roch, formant environ 140 arpents en superficie.

Cette ferme est bien améliorée, les clôtures en très bon ordre et en meilleurs matériaux, dont 30 arpents en pierres; bâtisses convenables pour le fermier et pour les animaux, avec l'eau dans les étables à la chantagepierre.

Instruments d'agriculture perfectionnés.

La possession pourra en être donnée au 1er d'octobre prochain.

Une visite est sollicitée de suite, de toute personne qui désirerait affermer; c'est le meilleur temps de juger de la propriété.

J. B. DUPUIS.

St. Roch des Aulnaies, 20 juillet 1875.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

DANS l'affaire de J. B. SAUCIER de Ste. Flavie, comté de Rimouki, marchand, Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, à Ste. Flavie, mercredi le 28ème jour de juillet 1875, à 11 heures A. M., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

OWEN MURPHY,

Syndic provisoire.

Québec, 8 Juillet 1875.

MUSIQUE NOUVELLE !

MUSIQUE VOCALE :

Les deux mères	Boissière	25
Histoire d'oiseau	"	25
La chasse aux papillons	"	25
Noble courser	Henrion	35
Mademoiselle	Boissière	25
Pauvre rose	M. A. D.	25
Amour et prière	Lachman	25
Les largnettes magiques	Gariboldi	50
Le dernier de l'orphelin	Boissière	25
La sauterie et la prison	"	25
Les trois gâteaux	"	25
L'Alsace pleure: elle prie, elle attend!	Ben. Tayoux	40
A Saint-Blaise	Pessard	30
Chanson de Jean Prouvaire	Holmès	50
Amour et caprice	Bovéry	25
Chanson d'été	Rupès	50

MUSIQUE INSTRUMENTALE :

Le lys	Spindler	40
Transports joyeux	Lambert	85
Souviens-toi	Spindler	40
Les marguerites	"	40
Andalousin, valse	Pénavaire	75
Les gondoles	Delorme	50
Heures heureuses	"	50
Chant du Lazzaron	Kowalski	70
Paysane	Marmontel	75
Bergère	Kowalski	60
Rose des Alpes	Spindler	40
Bouquet de violettes	"	46
Fenilles d'automne, valse	Davids	70
Nuit d'Asie	Marmontel	75
Pauvre fleur	Spindler	40
Fenilles d'automne	Kowalski	60
Méditation	"	60
Sur l'A triatique	"	60
Dreaming on the lake	Lott	80
Nuit et jour, valse	Lamothe	80
La jolie hongroise, valse	Fischer	60
Colombine, Polka	Desaux	50

En vente chez

A. LAVIGNE

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique, 115 rue St. Jean, QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, mai, 1875.

L'ÉCARTÉ AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 par cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui doit paraître dans les journaux autorisés à le publier.